

DÉPARTEMENT : AUBE

COMMUNE : BAROVILLE

Suppression du plan d'alignement de la route départementale n°70

**Délibération de la commission permanente
du département n°602026/231
du 15 juin 2026**

Vu pour être annexé à l'arrêté n°26/021
En date du 10 Août 2026

Soumettant la suppression du plan
d'alignement de la route départementale n°70
à enquête publique

Cachet de la commune et signature du Maire :



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION PERMANENTE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Séance du lundi 15 juin 2026

Service de l'Assemblée

Extrait du procès-verbal des délibérations

Délibération n° 062026/231

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

**Suppression du plan d'alignement de la route départementale n° 70 traversant la Commune
de Baroville
Accord de principe**

Date de convocation :
05/06/2026

Le lundi 15 juin 2026 à 10h00,
la Commission permanente, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 33
votants : 34**

Étaient présents : Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Guy BERNIER, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de la Commission permanente en exercice.

Excusé :

**Excusé ayant donné
procuration :** Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT à Monsieur Nicolas HONORÉ

La Commission permanente du Conseil départemental, agissant par délégation de l'Assemblée départementale et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne un accord de principe sur la suppression du plan d'alignement de la Route Départementale (RD) n° 70 applicable sur le territoire de la commune de Baroville.

Décide de déléguer à la Commune de Baroville la conduite de l'enquête nécessaire à la suppression du plan d'alignement.

Précise que la décision définitive de suppression du plan d'alignement serait validée par une nouvelle décision de la Commission permanente, au vu des résultats de l'enquête publique et de l'avis du Conseil municipal.



Philippe DALLEMAGNE

Philippe DALLEMAGNE
2026.06.22 17:31:24 +0200
Ref:11255942-16981698-1-D
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental
de l'Aube

Fait le 22/06/2026